



Parc naturel régional
des **Monts d'Ardèche**

Annexe 7:

Guide du développement éolien

Des Monts d'Ardèche

[Résumé]

Historique et méthodologie p.1

Contexte local p.2

Schéma global p.3

Carte de synthèse p.5

Analyse paysagère p.7

Axes de recommandations p.9



Allier développement éolien et respect des paysages

Depuis le lancement du programme Eole 2005 en 1996 et particulièrement depuis l'adoption en 2001 d'un nouveau système tarifaire permettant d'encourager l'investissement dans cette filière énergétique, les projets éoliens se sont multipliés en France. C'est le cas en Ardèche, un département particulièrement venté.

Des projets éoliens voient ainsi le jour dans et autour du Parc Naturel Régional.

Soucieux de voir le territoire adopter un développement raisonné dans ce domaine et constatant les tensions engendrées localement, le Parc a souhaité engager une réflexion sur cette problématique. Cette volonté s'est traduite par plusieurs débats au Comité Syndical et la création en 2003 d'une Commission Eolienne, regroupant des élus du Parc.

Une étude a été confiée à un prestataire externe (programmes 2004 & 2005). Au cours de l'étude, dont les résultats sont présentés dans ce document, le Parc a souhaité poursuivre la « mise en débat » en organisant de nombreuses réunions avec les acteurs locaux (élus, associations, grand public). Les services de l'Etat ont été associés aux échanges au sein d'un Comité de Suivi composé par ailleurs d'élus du Parc, d'associations environnementales, des chambres consulaires.

Le guide du développement éolien au sein du Parc, réalisé à l'issue de la démarche, met en exergue plusieurs axes de recommandations associés à une synthèse cartographique des sensibilités. Il doit permettre au Parc de donner un avis argumenté à l'égard des futurs projets éoliens.



Une méthodologie conjuguant étude et échanges

Dans une première phase, la démarche d'étude a permis une analyse complète du contexte local dans lequel s'inscrit l'éolien. Une cartographie élaborée (SIG) a été réalisée et a permis de caractériser le territoire sur la base de données techniques, environnementales et humaines. De nombreuses données avaient déjà été collectées notamment dans le cadre de l'élaboration du « document cadre pour le développement éolien en Ardèche », initié par la préfecture en 2001.

L'analyse paysagère initiale a permis de mettre en évidence les grands principes caractérisant les dynamiques paysagères au sein du Parc. Elle s'est appuyée sur des visites de terrain et sur les études paysagères existantes (« document cadre pour le développement éolien en Ardèche », « étude paysagère préalable au plan du Parc », étude paysagère réalisée par le CAUE,...).

La rencontre de différents acteurs au sein du Parc a permis de mieux appréhender les perceptions locales à l'égard des évolutions des paysages et du territoire en lien avec l'apparition des projets éoliens.

La deuxième phase de l'étude s'est concentrée sur l'analyse paysagère approfondie des secteurs au sein desquels des projets sont en cours de développement (Saint Genest Lachamp, Gluiras, La Bastide sur Besorgues, Saint-Julien du Gua, Montselgues/Sablières).

Les éléments recueillis ont permis de préciser ou de confirmer les sensibilités paysagères mises en évidence dans les études précédentes et notamment dans celle du « document cadre départemental ».

Parallèlement, l'échange avec les acteurs locaux a été renforcé : organisation de cinq réunions publiques, rencontre des élus, des associations, des opérateurs.

A l'issue de ces deux phases, des recommandations ont été formulées. Elles sont le fruit d'une synthèse d'objectifs relatifs à la question du paysage, à la production d'électricité au sein du Parc, à la prise en compte de l'intercommunalité ou encore à l'importance de mettre en œuvre des démarches de concertation efficace.

Les résultats ont été présentés au Bureau du Parc, à son Conseil Scientifique, aux EPCI, aux opérateurs, aux associations et finalement au Comité Syndical, le 29 juin 2005 à Joyeuse.

Les termes du débat local

Les projets éoliens développés (ou en cours) sur le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche soulèvent des oppositions et des questionnements tant collectifs qu'individuels très forts. Si la concertation peut paraître une solution pour apaiser ces conflits localement, et garantir un meilleur choix d'aménagement (y compris l'abandon du projet, le cas échéant), les projets développés aux abords directs du Parc n'ont pas tous été exemplaires, parfois même sources de conflits puisque notamment à l'initiative de communes isolées, impactant les communes voisines. La sensibilité du territoire des Monts d'Ardèche au développement de nouveaux projets éolien s'inscrit donc dans un contexte déjà conflictuel dans lequel la question paysagère est centrale. Dans un contexte rural de dépression démographique, de manque d'infrastructures et de difficultés économiques, les collectivités locales voient dans l'éolien une source de revenus collectifs. C'est donc bien la présentation de l'éolien comme l'outil du développement local qui est au cœur du conflit en Ardèche. Les partisans de l'éolien présentent en effet un tableau économique sombre : infrastructures vétustes, adduction d'eau coûteuse, services publics éloignés etc. Pour les adversaires du développement éolien au sein du parc, « l'industrialisation du paysage » par les projets éoliens marquerait la fin d'une spécificité locale à préserver. Comme corollaire à ce débat, la question de l'autochtonie (« être ou non d'ici ») et des rapports identitaires au territoire est remise sur le devant de la scène. Absence de choix global et partagé sur le mode de développement local, faiblesse de l'intercommunalité, le PNR des Monts d'Ardèche apparaît dès lors comme l'échelon « naturel » de la mise en cohérence des choix à opérer. L'attente locale d'un positionnement clair du Parc sur la question éolienne en est l'illustration : c'est l'identité du Parc et de ses territoires qui est en jeu.



Un bilan énergétique renouvelable déjà positif

Le PNR des Monts d'Ardèche présente un bilan intéressant en terme de production énergétique. Les barrages hydro-électriques assurent une production d'environ 660 GWh par an. L'éolien, dont la puissance installée pourrait à terme atteindre 80 MW, contribuerait alors pour 185 GWh par an. Enfin, les nombreuses chaufferies bois et installations solaires photovoltaïques et thermiques participent également à cette production renouvelable. Ces filières sont en pleine extension. On peut donc constater que le PNRMA produit entre 2 et 3 fois l'équivalent de sa consommation électrique annuelle, estimée à environ 300 GWh.

Le paysage comme point fort de l'identité du Parc

Ici plus qu'ailleurs, l'identité territoriale se base sur une spécificité locale historique incontournable : les paysages. Ils sont à l'origine de la création en 2001 du PNR des Monts d'Ardèche. La question qui se pose dès lors est de savoir dans quelle mesure l'impact paysager de l'éolien peut ou non avoir un sens dans ces territoires, peut-il faire partie des éléments nouveaux de l'identité territoriale des Monts d'Ardèche ? Entre les « Grands paysages » emblématiques et les « petits paysages » (espaces où se voient les traces humaines de l'occupation du sol passées et présentes), deux manières de définir l'identité locale se rencontrent. Les entretiens menés auprès d'acteurs locaux ont fait remonter un point fort : le territoire n'est pas, eu égard à d'autres, dans une dynamique d'acceptation sociale d'un développement de l'éolien comme « emblème », c'est à dire comme un caractère fort, reconnu et valorisé de l'identité locale.

La grande sensibilité et la complexité paysagère du territoire du Parc Naturel Régional conduisent à bâtir un schéma éolien qui ne prend aucun risque paysager. A ce titre, la confirmation des zones de sensibilité majeure des paysages emblématiques ou identitaires déjà repérées dans le schéma départemental éolien et déclinées dans le plan du Parc (routes de découverte des paysages, sites géologiques...), constitue la première base de réponse aux différents projets de parcs éoliens, en harmonie avec les autres critères de la politique énergétique du Parc Naturel Régional.

Le relief et la géologie : fondements de l'identité paysagère

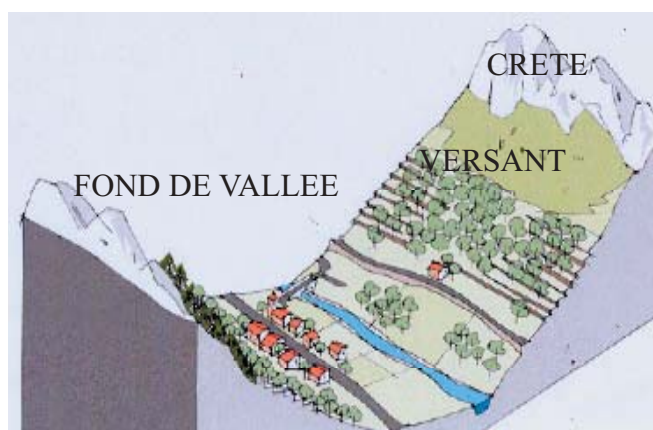
La carte schématique du relief souligne l'importance du « chevelu » de vallées qui ont entaillé le socle géologique pour offrir ces alternances caractéristiques de crêtes et de vallées qui conditionnent très fortement les déplacements, les installations humaines et les activités qu'elles soient agricoles ou industrielles. L'ensemble de ces éléments définit l'identité culturelle de ces paysages, à travers le regard que nous portons sur eux, regard à partir duquel peut s'effectuer le processus de compréhension et d'appropriation d'un territoire.



Source : CAUE

Carte schématique du relief

Les systèmes paysagers identitaires



Source : CAUE

Les « systèmes paysagers », fond de vallée / versant / crêtes, forment des ensembles indissociables :

- par leur « origine » géologique (ils résultent d'un même processus) ;
- par l'organisation « en étage » des activités humaines qui se sont réparties en fonction des caractéristiques de chaque élément ;
- par le regard qui offre, la plupart du temps, une perception globale de ces trois éléments.

Des vues panoramiques et lointaines qui fondent l'identité paysagère du parc naturel régional

Des ensembles paysagers exceptionnels :

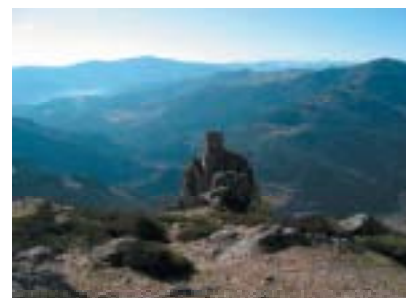
- des panoramas à lignes d'horizons multiples ;
- des panoramas qui offrent des vues plongeantes sur les vallées ;
- des panoramas qui dépassent le périmètre du PNR : chaîne des sucs.

Les belvédères sont des lieux d'observation du paysage aménagés par l'homme qui organise ainsi la mise en scène de la perception de son territoire : il invite le visiteur à le regarder et à le comprendre.

La charte et le Plan du Parc Naturel s'appuient très fortement sur la valorisation de ces points qui maillent les itinéraires de découverte des paysages.

Les paysages du Parc Naturel Régional offrent au regard le spectacle de leur géographie et de leur histoire.

L'implantation de parcs éoliens doit prendre en compte ces éléments fondateurs de l'identité des paysages.



Méthodologie d'analyse cartographique du territoire

Une analyse des contraintes et opportunités du territoire a permis de mettre en évidence les secteurs inadaptés au développement de l'éolien. Ont notamment été pris en compte, le gisement éolien, les servitudes techniques, le patrimoine naturel (protection et inventaires réglementaires), le patrimoine historique (monuments inscrits ou classés), le raccordement au réseau électrique et les projets éoliens existants.

Cette recherche de secteurs selon une série de critères techniques est illustrée par les cartes ci-dessous.

Une analyse paysagère, basée sur l'examen du contexte paysager dans lequel s'inscrivent les projets éoliens existants sur le territoire a été menée simultanément. Elle a confirmé dans les grandes lignes les conclusions issues du document cadre de l'éolien en Ardèche. Les contours de 3 zones de sensibilité variable à l'égard de l'éolien sont présentés sur la carte de synthèse (schéma global).

Synthèse des enjeux paysagers

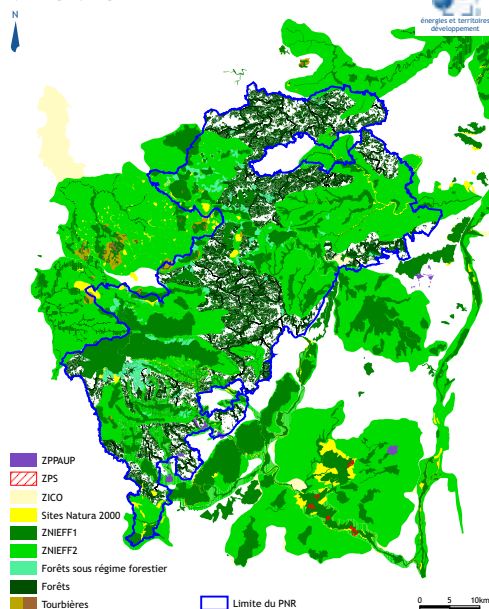
Le paysage est un élément fondamental de l'identité du PNRMA. Les éoliennes ayant un impact indéniable sur les paysages, il a été proposé d'établir un « bilan » en terme de sensibilité paysagère, qui fonde les constats suivants :

- La très haute sensibilité paysagère de la majorité des crêtes et lignes sommitales du PNRMA ;
- La moindre sensibilité paysagère de certaines parties de plateaux ou zones de transitions aux articulations d'unités paysagères ;
- La complexité et la diversité paysagère sur le PNR ne permettent pas de mener « en amont » une étude globale systématique de recherche de sites éoliens satisfaisants sur le plan paysager.

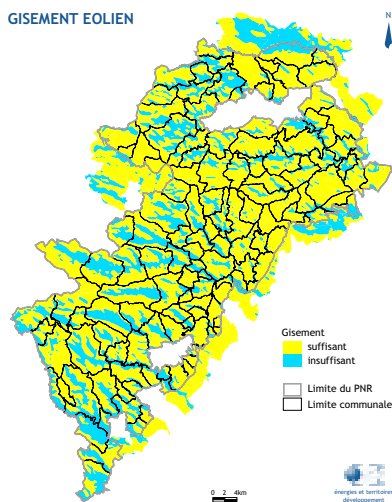
Aussi, deux orientations sont proposées dans le cadre de ce guide :

- des ensembles paysagers de références, bien identifiés (schéma départemental, plan de parc), incompatibles avec l'implantation de parcs éoliens ;
- des secteurs de moindre sensibilité situés dans des zones de transition paysagère, capables d'accueillir des projets de parcs éoliens cohérents avec la charte et le plan de parc, restent à identifier dans le cadre d'études paysagères préalables sur des périmètres pertinents.

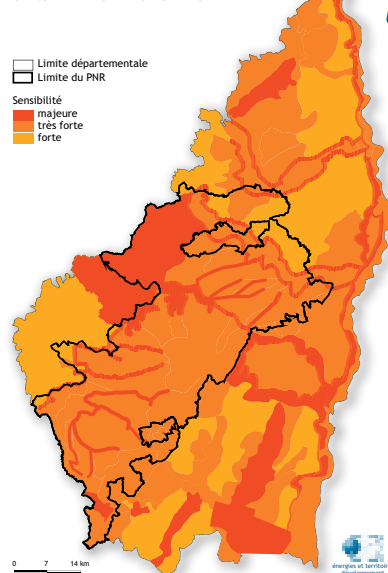
MILIEU NATUREL

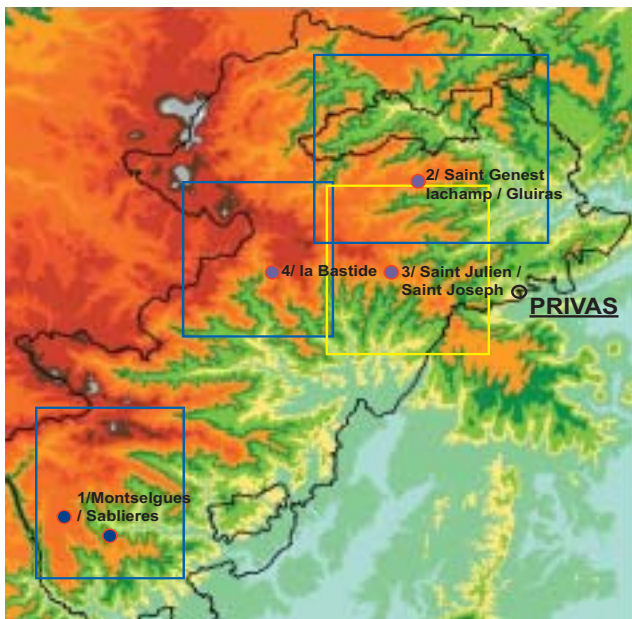


GISEMENT EOLIEN



SENSIBILITES PAYSAGERES





Carte schématique du relief

La lecture de la carte schématique du relief à l'échelle du PNR des Monts d'Ardèche, montre à quel point chaque projet de parc éolien doit être replacé dans un contexte paysager qui dépasse largement les abords immédiats du site concerné, et doit prendre en compte l'échelle du « système paysager » auquel il appartient.

Chaque site de projet éolien étudié doit être placé dans un contexte géographique, humain, et paysager « élargi », qui permet de mieux apprécier sa cohérence avec les objectifs définis dans le Plan de Parc.

Pour établir la faisabilité « paysagère » d'un projet de parc éolien sur un site donné, l'étude paysagère préalable doit :

- Trouver l'échelle pertinente pour analyser un territoire suffisamment large autour du site de projet pour le replacer dans le contexte paysager identitaire du PNR des Monts d'Ardèche ;
- Comprendre à quel système paysager il appartient ;
- Mettre en évidence les éléments qui composent le système paysager et fondent son identité ;
- Vérifier que le site étudié ne se trouve pas au cœur d'un réseau de vues panoramiques appartenant à un ensemble paysager identitaire majeur ;
- Vérifier la compatibilité de la localisation de ce site avec les orientations du plan de Parc ;
- Prendre en compte les co-visibilités du parc éolien projeté avec les éléments patrimoniaux ;
- Veiller à éviter les co-visibilités entre plusieurs parcs éoliens.



Carte d'interprétation paysagère



Inventaire photographique détaillé des vues et des éléments majeurs du paysage

Analyse paysagère

Les études réalisées sur quatre sites de projets éoliens ont souligné la nécessité de les replacer dans un contexte élargi, variable en fonction des emplacements, selon un périmètre le plus pertinent possible avec le système paysager concerné. Cela justifie pleinement la nécessité d'études paysagères préalables sur les secteurs sensibles.

Afin d'explorer plus finement les possibilités d'implantation de parcs éoliens dans le respect de l'identité paysagère du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, l'analyse paysagère présentera les éléments suivants, avec des cartes, des schémas illustrés et des photographies du terrain accompagnés d'un descriptif :

Relief et topographie : à partir de cartes des courbes de niveaux en couleurs, interprétation de la carte IGN permettant la compréhension des formes du relief

Unités paysagères : descriptions, limites, contenu

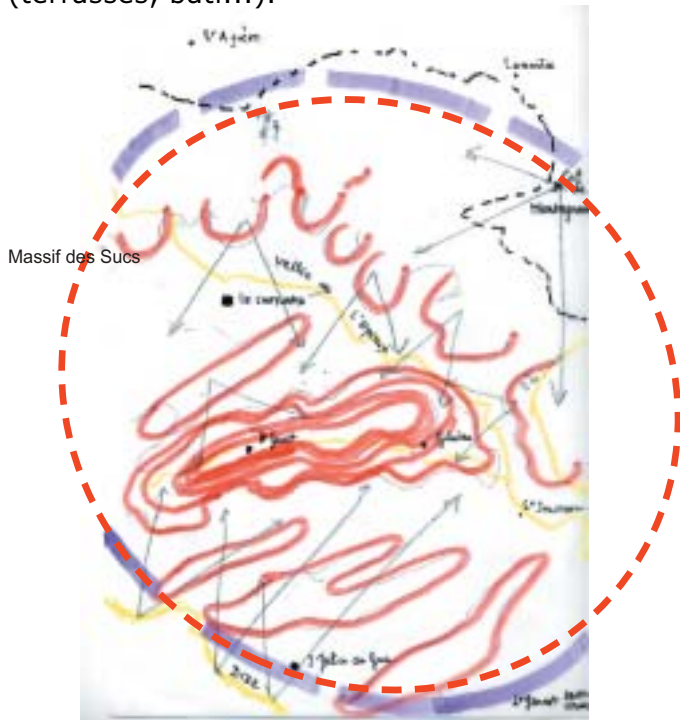
Systèmes visuels :

- les mécanismes de perception et les modes de perception des paysages ;
- les éléments de lecture d'échelle des paysages (textures, lignes, éléments construits, formes, bâti).

Systèmes paysagers identitaires : les ensembles d'unités paysagères liées par la géographie et l'histoire de ces territoires qui déterminent le « sens » du paysage et lui donnent une identité spécifique.

Eléments d'identité culturelle :

- matières, textures et formes géologiques ou naturelles (sites géologiques, cascades, rochers...) ;
- les éléments de patrimoine et d'identité culturelle : éléments ponctuels construits par l'homme (terrasses, bâti...).



Un exemple de « système paysager » :

Au coeur du système de vallées et de crêtes qui s'organise en forme de fer à cheval dans le prolongement Est du massif des Sucs volcaniques, le massif de Saint Genest-Gluiras, s'inscrit en position centrale d'un réseau de perceptions croisées, qui associent des vues lointaines et des vues rapprochées.

La problématique de l'implantation d'éoliennes ne se pose donc pas seulement en terme d'esthétique des éoliennes dans le champ visuel, mais en termes d'identité et de sens donné par la présence de ces parcs éoliens au coeur d'un système paysager identitaire.

Les 5 axes de recommandations du Parc

Les différentes études réalisées (analyse paysagère globale, analyse des projets existants et du contexte particulier de leur mise en oeuvre, approche sociologique,...) ont été menées au cours d'un processus régulier d'échanges qui s'est traduit par l'audition de nombreux acteurs locaux.

Les débats en comité de pilotage, avec les représentants des EPCI mais également au cours des réunions publiques ont mis en exergue un certain nombre de principes visant à assurer, à l'avenir, un développement raisonné des projets éoliens au sein du Parc et dans sa zone limitrophe.

Ces réflexions ont été présentées et discutées au sein de la Commission éolienne du Parc, de son conseil scientifique et du bureau.

Cinq axes de recommandations ont finalement été établis et présentés au Comité syndical :

1. Garantir le maintien d'une identité territoriale fondée sur des paysages remarquables.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été fondé en premier lieu sur la qualité de ses paysages de crêtes, de pentes et de plateaux. Ils ne doivent pas être profondément modifiés ou transformés par l'éolien, sous peine d'altérer cette qualité. La succession des grandes lignes de crêtes qui forment la structure du territoire et du paysage paraît a priori inadaptée à l'accueil de projets éoliens.

2. Une attention particulière doit être accordée à la question de la covisibilité entre les projets.

Les itinéraires et les points de découverte du paysage sont nombreux dans le Parc. La rencontre trop fréquente avec des parcs éoliens depuis ces lieux, et dans les parcours quotidiens, risquerait de peser sur le caractère rural du territoire. Afin d'éviter cette concurrence, on cherchera à limiter la vision simultanée de deux projets éoliens d'un même point de vue, ainsi qu'à éviter la visibilité d'un projet depuis un autre projet.

3. L'impératif intercommunal est une condition nécessaire à la mise en oeuvre des projets.

L'approche intercommunale en matière d'aménagement du territoire est aujourd'hui incontournable. Le développement de l'énergie éolienne doit également s'inscrire dans cette logique.

L'influence visuelle de ces équipements de grandes dimensions, bien au-delà des strictes limites communales, impose d'envisager le choix des sites d'implantation à des échelles de territoire cohérentes. Si des projets sont projetés en bordure des intercommunalités constituées, la prise en compte des territoires au-delà des limites administratives apparaît indispensable.

4. Dans un souci de solidarité territoriale, une répartition optimale des ressources financières de l'éolien devra être recherchée.

Les investissements réalisés dans le cadre des projets éoliens génèrent des retombées fiscales conséquentes. Il est logique que les collectivités locales, qui éprouvent souvent des difficultés de fonctionnement, soient sensibles à ces opportunités.

Pourtant, force est de constater que seule une minorité de territoires communaux seront à terme concernés. Dans le meilleur des cas, la taxe professionnelle est répartie au sein des communautés de communes. Pour éviter des tensions inutiles dans un contexte déjà difficile, et pour tendre vers une cohérence territoriale plus large, les collectivités

locales sont encouragées à se rapprocher pour envisager ensemble les modalités d'utilisation rationnelle et solidaire de ces retombées économiques, logiquement au-delà des simples limites administratives.

Les démarches visant à associer les acteurs locaux, publics ou privés, au financement des projets devront être encouragées.



5. L'existence d'une concertation menée par la collectivité, et associant tous les acteurs locaux.

Compte tenu de la conflictualité potentielle des projets éoliens sur le territoire du Parc, il est essentiel que les collectivités prennent en main et organisent le débat local :

- en s'assurant que dès qu'un projet est envisagé, il est communiqué aux partenaires locaux (élus, associations, professionnels) et institutionnels (dont le Parc) : c'est le principe de transparence ;
- en mettant en place une concertation, menée par les élus, en amont du projet, selon un phasage précis en incluant la tenue de réunions publiques régulières et la diffusion publique des études : c'est le principe de publicité.

Par ailleurs et quand ce sera possible, le Parc privilégiera les projets résultant d'une démarche concertée et publique pour le choix du site et la taille du parc concerné.

Bien que cette proposition n'ait pas pu être concrétisée dans le cadre de la présente étude, l'émergence d'un seul projet à l'échelle du parc porté par un acteur public, en lieu et place de projets ponctuels, demeure un objectif à moyen terme.

Dans le cadre de cette réflexion, le PNR a mis en évidence la nécessité de promouvoir les économies d'énergie sur son territoire.



Réalisation :

Energies et Territoires
Développement
Atelier de l'Île - paysagistes
Arènes

Crédits photos :

PNR Monts d'Ardèche
Atelier de l'Île - paysagistes

SCHEMA GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

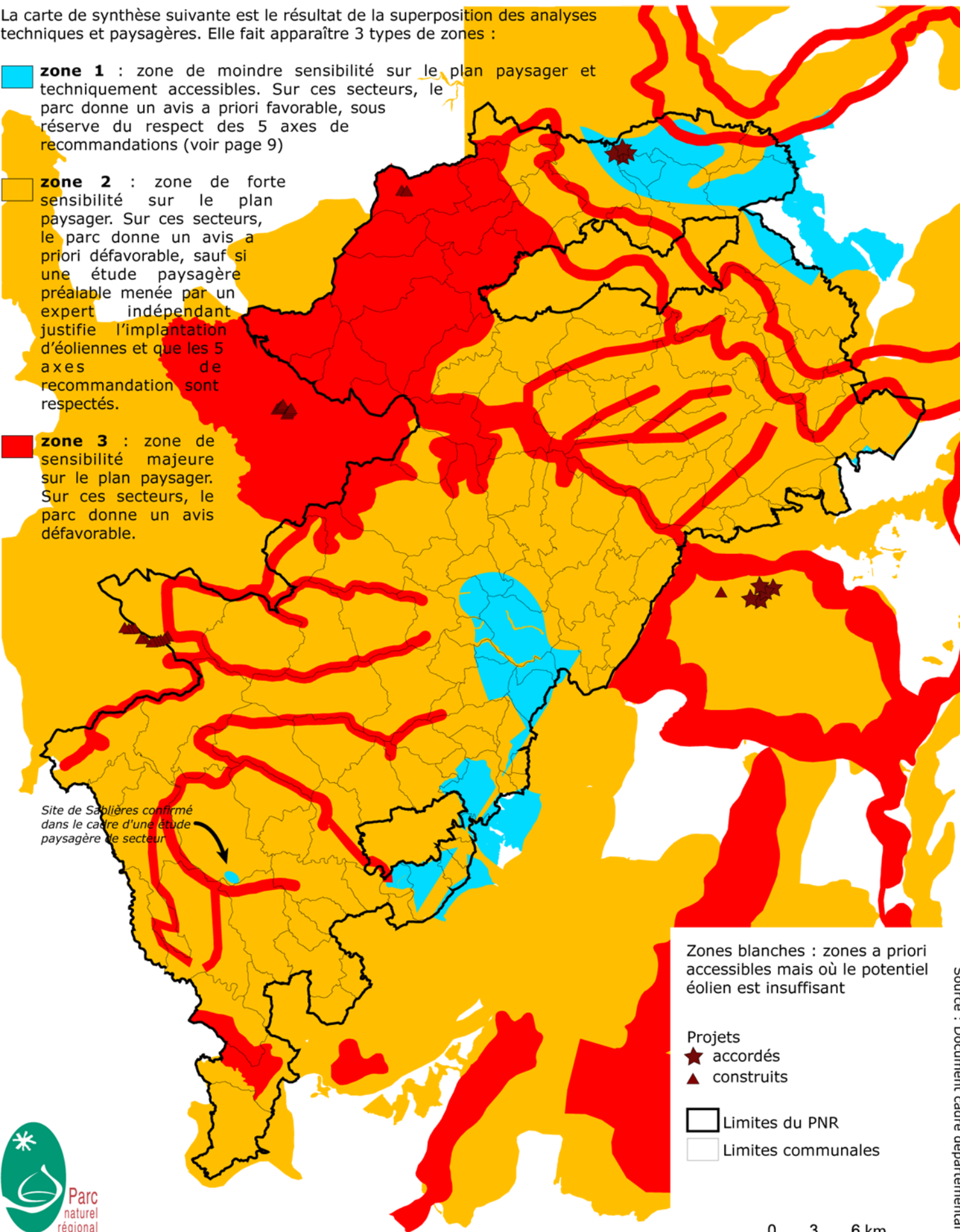


La carte de synthèse suivante est le résultat de la superposition des analyses techniques et paysagères. Elle fait apparaître 3 types de zones :

zone 1 : zone de moindre sensibilité sur le plan paysager et techniquement accessibles. Sur ces secteurs, le parc donne un avis a priori favorable, sous réserve du respect des 5 axes de recommandations (voir page 9)

zone 2 : zone de forte sensibilité sur le plan paysager. Sur ces secteurs, le parc donne un avis a priori défavorable, sauf si une étude paysagère préalable menée par un expert indépendant justifie l'implantation d'éoliennes et que les 5 axes de recommandation sont respectés.

zone 3 : zone de sensibilité majeure sur le plan paysager. Sur ces secteurs, le parc donne un avis défavorable.



Site de Sablières confirmé dans le cadre d'une étude paysagère de secteur

- Zones blanches : zones a priori accessibles mais où le potentiel éolien est insuffisant
- Projets
 - ★ accordés
 - ▲ construits
- ▭ Limites du PNR
- ▭ Limites communales



Source : Document cadre départemental